

Gestation pour autrui en Californie: Revue de la jurisprudence et de la loi

C.L.A.R.A. 19Avril, 2014

Présenté par:
Robert Terenzio

1968 Les gens contre Sorensen [68 Cal. 2d 280]

- La Cour s'est prononcée pour la 1ere fois sur l'enfant né grâce à la PMA (Procréation médicalement assistée); Conclut : l'ex-mari est le père légitime de l'enfant conçu par insémination artificielle hétérologue et né pendant son mariage avec la mère de l'enfant
- Un homme qui consent à « la création d'un enfant » ne peut pas échapper à l'appellation de « père » et de ses présupposés d'engagement

1991 Adoption de Matthew B [284 Cal. Rptr. 18]

- La Cour a évité de décider si les contrats de gestation pour autrui sont applicables, et à la place, a confié la garde aux deux parents qui ont élevé l'enfant en utilisant la règle « des meilleurs intérêts de l'enfant »

Revue de la jurisprudence

1993 **Johnson contre Calvert**

[5 Cal. 4th 84]

- «Celle qui avait l'intention de parvenir à la naissance d'un enfant qu'elle avait l'intention d'élever comme le sien, est la mère naturelle selon la loi de la Californie»
- Renforce l'idée d'intention en tant que déterminante pour la filiation



Jurisprudence Californie GPA

1994 **Jordan contre Moschetta**

- La Cour inverse le jugement pris précédemment sur l'attribution à une mère porteuse « traditionnelle », au donneur de sperme, et à son ex-femme la garde conjointe; annule le contrat de GPA « traditionnelle ».

Jurisprudence Californie GPA

1998 Affaire Mariage de Buzzanca

[61 Cal . App . 4th 1410]

- Même si les parents intentionnels n'ont pas de lien biologique avec le bébé, ils sont les parents intentionnels et donc ses parents légitimes (le cas de don de gamètes et de la gestation pour autrui)

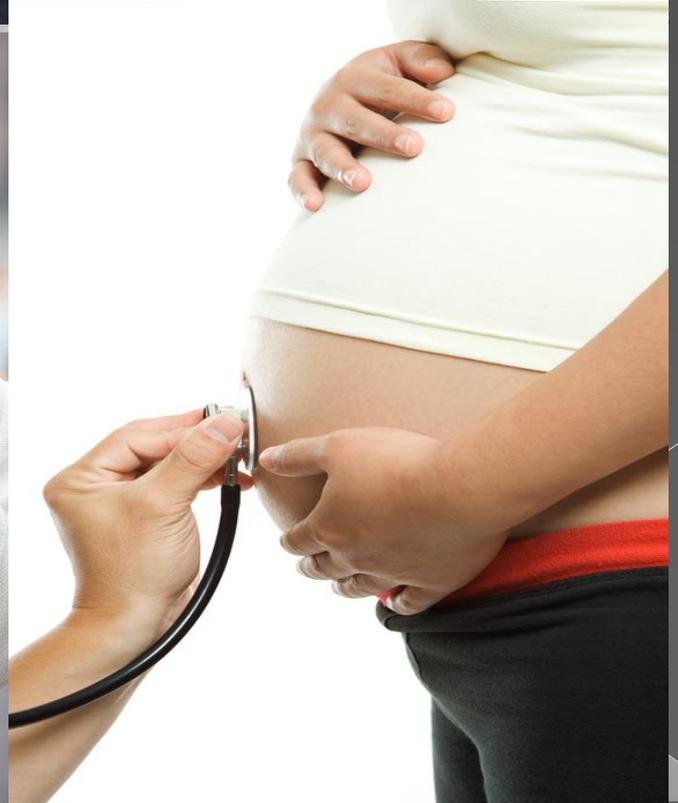
Jurisprudence Californie GPA

2003 Sharon S. contre la Cour Supérieure [31 Cal. 4th 417]

- Adoptions par le deuxième parent sont valides

2004 K.M. contre E.G. [13 Cal . Rptr . 3d 136]

- Un couple de lesbiennes avec don et non adoption ; KM-génétique, EG- naissance; La Cour a conclu : KM n'avait pas l'intention d'être parent (même si elle a pris des responsabilités parentales avec EG) et n'est donc pas un parent ; KM a signé un accord de don d'ovules renonçant à ses droits parentaux.



2013

Accords de gestation pour autrui: la nouvelle loi

- Exige que les parents intentionnels et la mère porteuse soient représentés par des avocats différents.
- Requiert des accords notariés de gestation pour autrui.
- Nécessite l'élaboration et la légalisation d'un accord préalable à la prise des médicaments utilisés dans la procréation assistée, ou de toute procédure de transfert d'embryons.
- Oblige les parties d'un accord de gestation pour autrui à témoigner, sous peine de parjure quant à leur conformité avec ces dispositions.
- Prévoit que l'accord de gestation pour autrui, exécuté en conformité avec ces dispositions, est présumé valable.

Etablissement de la filiation juridique dans une GPA, la nouvelle loi :

Permet aux parents intentionnels d'établir la filiation avant la naissance de l'enfant

- Et permet le dépôt de la demande de filiation :
 - dans l'Etat où la naissance doit avoir lieu,
 - dans le district où la gestatrice et/ou les parents intentionnels résident ,
 - dans le district où l'accord a été exécuté,
 - ou dans celui où le protocole medical a été réalisé.
- Exige qu'une copie de l'accord de gestation pour autrui soit déposée auprès de la cour dans le cadre du processus de filiation.

La nouvelle loi :

Scelle les dossiers de l'accord de toutes les parties, sauf exception des parents intentionnels, de la gestatrice, leurs avocats et le Département d'Etat des Services Sociaux.

Le résumé ci-dessus ne se substitut pas à l'obtention d'un avis juridique sur votre cas particulier, auprès d'un avocat qualifié et expérimenté en procréation assistée.



* Robert Terenzio est un avocat situé en Floride. Il pratique exclusivement dans le domaine de la reproduction assistée.



Law Offices of
**ROBERT T.
TERENZIO**